



Avis public

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN

Natashquan, le 15 janvier 2026- EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Natashquan tiendra une séance le 27 janvier à 19h00, à la salle Alfred-Vigneault de l'édifice municipal sis au 29 chemin d'en Haut, pour l'adoption du budget pour l'exercice financier de l'année 2026 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le programme triennal d'immobilisations des années 2026, 2027 et 2028, ainsi que tout mode de financement d'une dépense prévue au budget, incluant le règlement de taxation pour l'année 2026.

Donné à Natashquan, ce 15 janvier 2026

Benoit Léger

Benoit Léger

Greffier-trésorier